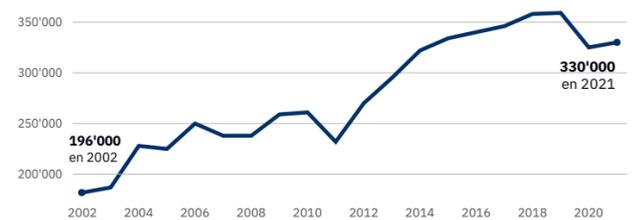


## Testament pénitentiaire



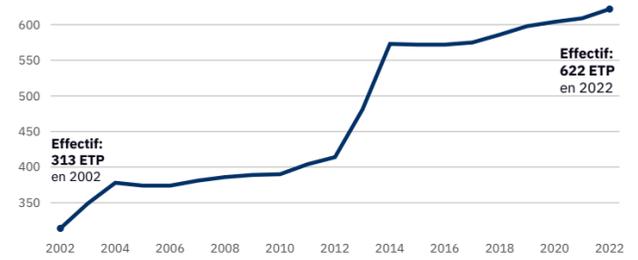
**Bilan**  
Sylvie Bula, cheffe du SPEN, à droite, et la conseillère d'État Béatrice Métraux laissent derrière elles une situation saine, estiment-elles. ODILE MEYLAN

### Nombre de jours de détention dans le canton de Vaud



Note : la baisse des journées de détention en 2020 et 2021 s'explique par la pandémie de Covid-19 et par le démarrage du chantier d'assainissement de la Prison de la Tuilière qui a provoqué la fermeture de plusieurs divisions de l'établissement.

### Effectif service pénitentiaire vaudois (ETP\*)



\*Équivalent temps plein

Graphiques: D.Harmel ; Source: Département de l'environnement et de la sécurité (DES)

# «Il faut accepter d'investir dans les prisons»

Le Canton de Vaud en fait-il assez pour la réinsertion des détenus? Béatrice Métraux, conseillère d'État en fin de mandat, et Sylvie Bula, cheffe du SPEN sur le départ, défendent leur bilan.

#### Philippe Maspoli

La réinsertion sociale est l'objectif de la prison. C'est le principe communément admis. Mais les critiques sont fréquentes: «La réinsertion, victime du climat sécuritaire et du manque de moyens», titrait, en mars 2016, le groupe Infoprison, plateforme d'échanges sur la sanction pénale.

Ce débat a hanté le mandat de la «ministre des prisons vaudoises», la Verte Béatrice Métraux, qui quittera le Conseil d'État le 30 juin. Quant à Sylvie Bula, cheffe du Service pénitentiaire (SPEN) depuis 2011, elle prendra le commandement de la police cantonale, le 1er juillet, alors que son adjoint Raphaël Brossard dirigera le SPEN *ad interim*. Elles livrent leur bilan et leur «testament pénitentiaire».

«Nous laissons un service motivé, qui a une vision, qui travaille de façon interdisciplinaire, en collaboration avec d'autres entités, et qui sait utiliser ses ressources de la façon la plus efficace possible», affirme Sylvie Bula. «Mon «testament», affirme de son côté Béatrice Métraux, est qu'il faut accepter d'investir dans les prisons. Nous avons fait des propositions et mis en œuvre bon nombre de décisions du Grand Conseil. Il faut continuer sur cette voie.» Les successeurs devront gérer le projet de nouveau pénitencier des Grands Marais, à Orbe: 410 places au total et une enveloppe financière globale de 279 millions de francs afin de réduire la surpopulation carcérale.

#### Lacunes critiquées

Ce projet incarne la vision future de la réinsertion. Or, en 2017, des

détenus et des collaborateurs ont vivement critiqué des lacunes aux Établissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe (EPO). «Les EPO sont devenus une prison où la réinsertion n'est plus prioritaire», résumait «24 heures». Le directeur avait dû quitter son poste.

Le SPEN a-t-il, sous le coup des critiques, modifié sa stratégie pour passer d'une priorité sécuritaire à une pratique davantage axée sur la réinsertion? Sylvie Bula ne veut pas parler de «revirement»: «En janvier 2016, nous avons remis un «Rapport sur la politique pénitentiaire» qui présentait notre philosophie de la réinsertion. Dans les années précédentes, des événements graves s'étaient produits dans les prisons vaudoises sous la forme notamment d'évasions spectaculaires. Nous avons géré ces urgences et restauré la sécurité tout en élaborant notre vision qui s'est traduite par un déploiement progressif de nos principes en matière de réinsertion. On ne peut pas parler d'un revirement de

notre stratégie globale.»

Béatrice Métraux évoque de son côté la nécessité de «sécuriser le service après des événements difficiles afin de le stabiliser. En même temps, nous avons continué de développer nos projets». Elle souligne le contexte politique de la crise de 2017: «Il ne faut pas oublier que c'était au lendemain des élections cantonales. Des députés (*ndlr: de l'UDC et d'une partie du PLR*) avaient demandé une enquête parlementaire finalement refusée. L'instrumentalisation politique était très claire.»

#### Engagements réussis

Alors que le taux d'occupation pouvait atteindre 150 à 170%, notamment en détention provisoire au Bois-Mermet à Lausanne, des engagements ont renforcé l'encadrement de près de 1000 détenus. «Il est nécessaire d'avoir du personnel bien formé. Chaque année, dans le cadre de l'élaboration du budget, j'ai demandé de nouveaux postes que j'ai obtenus selon les équilibres budgétaires développés par le Conseil d'État. Ce n'est pas terminé. Dans les prochaines années, il faudra continuer à engager pour satisfaire les besoins du service», affirme Béatrice Métraux.

fonction du lieu de l'infraction», relevait le «Rapport vaudois sur la politique pénitentiaire» en 2016. En outre, la statistique fédérale ne porte que sur les personnes de nationalité suisse. Dans les trois ans qui suivaient une libération en 2009, elle indiquait un taux de «recondamnation» de 43% et de 15% en ce qui concerne les réincarcérations. Un décompte semblable réalisé à partir d'une

«Nous avons émis et appliqué bon nombre de propositions. Il faut les poursuivre.»

**Béatrice Métraux**, cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité

taires développés par le Conseil d'État. Ce n'est pas terminé. Dans les prochaines années, il faudra continuer à engager pour satisfaire les besoins du service», affirme Béatrice Métraux.

De 2011 à 2022, le nombre d'emplois équivalent temps plein (ETP), au SPEN, est passé de 403 à 621. «Dans les premières années, nous avons assisté à une forte augmentation du nombre de détenus. Nous avons entrepris un rattrapage de personnel

en fonction des nouvelles obligations», résume la conseillère d'État.

#### La parole aux détenus

Afin de mieux cerner les besoins en réinsertion, le SPEN a auditionné 70 personnes, proches d'une libération ou tout juste sorties, entre l'automne 2021 et mars 2022. «L'ancrage familial et social est le principal facteur de protection et il est perçu comme prioritaire», relève Sylvie Bula. Concrètement, les prisons vaudoises collaborent avec un organisme comme la fondation REPR (Relais enfants parents romands) pour renforcer les liens familiaux. Les moyens de vidéocommunication sont davantage utilisés. «Les personnes détenues peuvent ainsi revoir leurs proches à l'étranger: des enfants ont pu faire visiter virtuellement leur chambre à leurs parents grâce à Skype», raconte Sylvie Bula.

En deuxième position vient le travail en atelier, qui va de la fabrication du pain à la menuiserie en passant par les soins aux animaux ou la production des cahiers d'école vaudois. «Les résultats de ce sondage montrent la nécessité d'avoir du personnel dont la formation est adaptée et adaptable aux besoins constatés», relève Béatrice Métraux.

#### «Boîte à outils» et réalité

Pour définir la mission de réinsertion, la cheffe du SPEN évoque «une boîte à outils qui permet de doter la personne d'éléments favorisant une action à l'extérieur dans le respect des règles de la société. Cet objectif peut être atteint grâce à la formation et au travail. Mais aussi grâce au développement des compétences sociales ainsi qu'à la réflexion sur

le délit au moyen, par exemple, des dialogues restauratifs fondés sur la mise en relation avec des victimes.»

Ce beau concept se heurte toutefois à la réalité. Près de la moitié des détenus (48%) ont commis un délit lié aux stupéfiants. Leur passage est court. Il est aussi difficile de construire le futur des détenus étrangers sans statut en Suisse, qui partiront.

Les formations proposées se situent dans les secteurs de la cuisine, de l'intendance, de l'agriculture, de la menuiserie ou de la buanderie. Ou encore dans le stylisme en onglerie. N'est-ce pas désuet? «Cela répond à la réalité du marché du travail en tenant compte du fait que la moitié des personnes détenues a un niveau scolaire modeste qui atteint au maximum celui de la scolarité obligatoire. Le SPEN souhaite développer des études de marché afin de mieux cibler les domaines de réinsertion», répond Sylvie Bula.

#### Le défi numérique

Selon la cheffe du SPEN, «le défi de l'avenir consiste à amener les technologies numériques derrière les murs de la prison». En imaginant le futur pénitencier des Grands Marais, à Orbe, Béatrice Métraux et Sylvie Bula envisagent un «accès encadré et adapté aux nouvelles technologies. Une piste consiste par exemple en un dispositif, dans chaque cellule, de téléphonie et de messagerie permettant des échanges avec l'extérieur mais sous contrôle. Un autre axe de réflexion, c'est la gestion numérique, par les détenus, de leur comptabilité.» Ces développements dépendent désormais de la succession à la tête du SPEN et au Conseil d'État.

## Peut-on mesurer la réussite de la réinsertion?

● L'indice classique permettant de mesurer l'efficacité des mesures de réinsertion en prison reste le taux de récidive. Une efficacité avérée devrait aboutir à une diminution. Une évolution cantonale est toutefois impossible à mesurer car la recherche sur ce point, effectuée par l'Office fédéral de la statistique, n'existe que sur un plan suisse. En effet, «un adulte peut être condamné dans plusieurs cantons en

fonction du lieu de l'infraction», relevait le «Rapport vaudois sur la politique pénitentiaire» en 2016. En outre, la statistique fédérale ne porte que sur les personnes de nationalité suisse. Dans les trois ans qui suivaient une libération en 2009, elle indiquait un taux de «recondamnation» de 43% et de 15% en ce qui concerne les réincarcérations. Un décompte semblable réalisé à partir d'une

libération en 2015, toujours au niveau national, indique un taux de «recondamnation» de 44,7% et de 22% du côté des réincarcérations. La situation s'est donc plutôt péjorée. La période de comparaison - les libérations en 2009 et en 2015 - correspond à l'explosion de la population carcérale, notamment dans le canton de Vaud. L'impact des mesures prises par la suite ne peut donc pas encore être mesuré. **PMA**